



DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-EDUCATION AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE DU 28 JUN 2017

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Notre intervention portera sur 6 points : l'incendie du Collège Lucie Aubrac, l'organisation de la semaine dans le 1^{er} degré, la rentrée 2017 dans les collèges, les moyens en AED, l'implantation des postes CPIF MLDS, le RIFSEEP des médecins

Incendie du Collège Lucie Aubrac

C'est avec une grande consternation que nous avons appris le dimanche 11 juin qu'un incendie volontaire avait causé de graves dégâts au collège Lucie Aubrac, dégâts le rendant aujourd'hui impropre à l'accueil des élèves.

L'UNSA Education et tous ses syndicats affiliés ont immédiatement apportés leur soutien à toute la communauté éducative du collège. Les mesures mises en place dès le lendemain du sinistre afin de ne pas interrompre le service public d'éducation témoignent d'une réelle volonté des autorités d'accompagner au plus près les élèves et les familles jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour nos collègues enseignants, personnels d'éducation, personnels de direction, personnels administratifs et agents du département, se pose maintenant la question de la rentrée 2017. Quel lieu, quelle organisation seront choisis pour l'accueil des élèves ? Le président du conseil départemental a évoqué des pistes. Certaines ne satisfont ni l'équipe pédagogique, ni les parents. Nous attendons de ce CTA des éclaircissements sur l'avancée de la réflexion.

Organisation de la semaine dans le 1^{er} degré

Le conseil supérieur de l'éducation avec les voix de **l'Unsa-Éducation** s'est majoritairement opposé à la proposition du ministre donnant la possibilité d'une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours avec des journées allongées. Le texte a néanmoins été proposé au Comité Technique Ministériel du 21 juin et le décret est paru. A **l'Unsa Education**, nous restons persuadés que la répartition sur 5 matinées est plus favorable aux apprentissages et qu'un retour à une organisation sur 4 journées pénaliserait les élèves les plus fragiles. Nous demandons, que localement, un bilan soit fait sur les organisations existantes avant tout nouveau chamboulement. Pour cela, un dialogue est nécessaire entre équipes éducatives, parents d'élèves et municipalités. Il est nécessaire de donner du temps à cette réflexion.

Rentrée 2017 dans les collèges

Tout au long de l'année scolaire 2016/2017, les enseignants des collèges se sont investis dans la construction de nombreux projets : prise en main du nouveau socle, des nouveaux programmes, réflexion sur les modes d'évaluation, construction des EPI et de l'AP, préparation des élèves sur les épreuves du nouveau brevet. Pour **l'UNSA Education**, ce travail ne doit pas être remis en cause dans la précipitation, notamment à l'occasion des derniers conseils d'administration.

En effet, avec la création d'un enseignement facultatif de « Langues et cultures européennes », l'assouplissement du cadrage des EPI et la possibilité d'augmenter les horaires de « Langues et cultures de l'Antiquité », nous appelons à toute votre vigilance sur les points suivants :

- l'impact négatif du cumul des options : d'une part il ne faut pas alourdir la semaine des élèves et déboucher sur des emplois du temps aberrants pour tous, d'autre part il faut faire profiter le plus grand nombre et répartir plus justement les moyens.
- Aucune pression ne doit être faite sur les collèges pour qu'ils convertissent dans l'urgence les dédoublements et les co-animations en enseignements facultatifs. Les établissements doivent avoir le temps, en 2017-2018, de débattre de l'opportunité de la mise en place de ces options, les inclure dans le projet d'établissement et anticiper les conséquences sur les postes et les services. Pour l'UNSA Education, il est nécessaire de laisser du temps aux politiques éducatives, aux différents dispositifs pédagogiques d'être mis en œuvre, évalués, et remaniés si besoin. Sans cela, les enseignants s'épuisent, les parents doutent, et la confiance dans le système éducatif recule. La confiance est nécessaire pour construire une autonomie des établissements scolaires qui soit pédagogique, démocratique et collective.
- la Dotation horaire supplémentaire (DHS), 3 heures distribuées par section, doit être utilisée pour des dédoublements et des co-animations qui bénéficient à tous les enseignants et à toutes les disciplines. Pour l'UNSA Education, la priorité doit être donnée à ces dispositifs dans l'utilisation des « marges profs ». Les débats devront avoir lieu en conseil pédagogique et en Conseil d'administration pour déterminer les priorités en fonction des objectifs que se donne le collège. Les nouveaux enseignements facultatifs ne devraient pas être pris sur cette dotation qui doit permettre d'améliorer les conditions de travail de tous les élèves et des enseignants, mais relever de dotations académiques spécifiques, que nous sollicitons et sans lesquelles rien ne pourra être mis en place à la prochaine rentrée.

Les moyens en postes AED à la rentrée 2017

L'UNSA Education prend acte de la création de 12,5 postes pour la surveillance. Malgré cela, une disparité de dotation persiste entre établissements et départements. **L'UNSA Education** renouvelle sa demande pour qu'un GT soit mis en place à la rentrée afin de redéfinir les critères d'attributions des moyens en postes d'AED.

Implantation des postes CPIF MLDS

L'UNSA Education se félicite de la mise en place d'un mouvement intra pour les personnels CPIF en MLDS dans l'académie de Grenoble. Ce CTA doit valider la transformation de postes provisoire en poste spécifiques FLE et la création de postes. Notre travail préparatoire à ce CTA n'a pas été facilité par les réactualisations successives de la liste depuis le GT du 1^{er} juin.

RIFSEEP des médecins

L'UNSA Education se satisfait de la prise en compte de la problématique indemnitaire des médecins dans l'académie de Grenoble. Nous trouvons les propositions intéressantes, en particulier pour les conseillers techniques. En ce qui concerne les médecins de secteur, l'avancée reste relative si on compare avec le régime indemnitaire des autres médecins de la fonction publique.

Pour l'UNSA Education

Serge RAVEL